

Le 2 juin 2026

JUIN VERT

c'est le moment de donner un coup de pouce au dépistage du cancer du col de l'utérus et à la vaccination HPV



Chaque année, plus de 3 000 femmes en France sont diagnostiquées d'un cancer du col de l'utérus, et près de 1 100 en décèdent. Pourtant, 90 % de ces cancers pourraient être évités grâce à deux bons réflexes préventifs simples : le dépistage et la vaccination.

Juin Vert, le mois de sensibilisation au dépistage du cancer du col de l'utérus, est l'occasion de rappeler l'importance de ces gestes de prévention. L'ARS Occitanie, l'Assurance Maladie, le CHU de Nîmes, le Centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC), la Ligue contre le cancer et les acteurs de santé de l'Occitanie s'engagent pleinement pour faciliter l'accès au dépistage et à la vaccination et permettre ainsi de protéger des vies et de garantir une meilleure santé publique.

- 1. Mieux connaître le cancer du col de l'utérus :
chiffres-clés, enjeux de santé publique et symptômes** p.2
- 2. Dépistage régulier : un bon réflexe de prévention
pour toutes les femmes de 25 à 65 ans** p.2
- 3. Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) :
la vaccination qui protège les plus jeunes** p.5
- 4. Des acteurs mobilisés pour soutenir la prévention
toute l'année en Occitanie** p.8

1. Mieux connaître le cancer du col de l'utérus : chiffres-clés, enjeux de santé publique et symptômes

Le cancer du col de l'utérus est une infection persistante qui se développe à partir des cellules du col de l'utérus. Il est principalement causé par des papillomavirus humains (HPV), qui se transmettent par voie sexuelle et touchent aussi bien les femmes que les hommes. Il existe d'autres facteurs de risques, aussi appelés cofacteurs (tabagisme, VIH...).

Le cancer du col de l'utérus en quelques chiffres :

- Chaque année, plus de 3 000 nouveaux cas sont diagnostiqués en France.
- Plus de 1 000 femmes en meurent chaque année.
- 75 % des cancers du col de l'utérus concernent des femmes de moins de 65 ans.
- L'infection par papillomavirus humain (HPV) est très courante (80 % des femmes ont une infection à HPV au cours de leur vie). Ce virus HPV est responsable de la majorité des cancers du col. L'infection persiste dans environ 10% des cas. Cette persistance est responsable de l'apparition de lésions précancéreuses et de cancer. Le dépistage permet de détecter ces anomalies avant qu'elles ne se transforment en cancer. La prise en charge de ces lésions et leur traitement permet la guérison.

Les symptômes du cancer du col de l'utérus :

En l'absence de dépistage, certains symptômes doivent alerter :

- Saignements vaginaux anormaux (en dehors des périodes de règles)
- Douleurs au moment des rapports sexuels
- Pertes vaginales inhabituelles
- Douleurs dans le bas-ventre (région abdominale inférieure)
- Douleurs lombaires

Si vous présentez un ou plusieurs de ces symptômes, consultez rapidement un professionnel de santé pour un dépistage et un diagnostic appropriés.

2. Dépistage régulier : un bon réflexe de prévention pour toutes les femmes de 25 à 65 ans

Le cancer du col de l'utérus se développe lentement et silencieusement, souvent sans symptômes. Il faut entre 10 à 20 ans entre l'infection par le HPV et l'apparition de lésions précancéreuses ou cancéreuses. Cela montre l'importance d'un dépistage régulier. En effet, le dépistage permet de :

- Détecter des anomalies des cellules du col de l'utérus, avant qu'elles ne se transforment en cancer ;
- Diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison.

Un programme national de dépistage : simple et gratuit

Depuis 2019, le programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus cible toutes les femmes entre 25 et 65 ans, y compris les femmes enceintes, ménopausées et celles vaccinées contre les infections à HPV.

Ce programme national de dépistage organisé a pour objectifs de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'améliorer l'information ainsi que la qualité de suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un accès égal au dépistage du cancer du col de l'utérus sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevée.

Les modalités de dépistage varient désormais selon l'âge

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est proposé à toutes les femmes de 25 à 65 ans, sauf indication contraire du médecin :

- Entre 25 et 29 ans : le dépistage est réalisé par un examen cytologique (frottis) tous les 1 à 3 ans. Les 2 premiers tests sont effectués à 1 an d'intervalle, puis un frottis tous les 3 ans si les résultats sont normaux.
- Entre 30 et 65 ans : le dépistage se fait par le test HPV-HR (recherche du virus HPV à haut risque). Il remplace l'examen cytologique et est réalisé sur les cellules prélevées lors du frottis. Il est effectué 3 ans après un frottis normal, puis tous les 5 ans jusqu'à 65 ans, à condition que le résultat soit négatif. Si le test HPV-HR est positif, des analyses supplémentaires sont réalisées pour détecter des anomalies cellulaires.


En fonction de l'âge, l'analyse du prélèvement par le laboratoire va être différente :

entre 25 et 29 ans TEST CYTOLOGIQUE

2 tests de dépistage à
1 an d'intervalle puis 3 ans après
si les résultats sont normaux

entre 30 et 65 ans TEST HPV

1 test de dépistage
tous les 5 ans,
3 ans après le dernier test normal

 À la différence de l'examen cytologique qui s'intéresse à la morphologie des cellules, le test HPV cherche la présence du virus HPV à haut risque chez les femmes.

Le frottis du col de l'utérus est simple, rapide et indolore. Il peut être réalisé par un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme, dans des centres de santé ou dans un laboratoire de biologie médicale (sur présentation du courrier d'invitation ou d'une prescription médicale). Le prélèvement est envoyé à un laboratoire spécialisé pour analyse. Après quelques jours, les résultats sont communiqués. Si tout est normal, aucune action supplémentaire n'est nécessaire jusqu'au prochain dépistage. En cas d'anomalie, le professionnel de santé contacte la patiente pour proposer des examens complémentaires souvent chez un spécialiste.

Si une femme ne se fait pas dépister dans les délais recommandés, elle reçoit un courrier l'invitant à consulter son médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme ou à se rendre dans un centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie pour réaliser le dépistage (également dans un laboratoire d'analyses médicales, sur prescription médicale).

Un examen pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie

L'analyse de l'examen cytologique et du test HPV réalisés lors du frottis de dépistage est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais. Pour bénéficier de cette prise en charge à 100 %, il faut que la femme ait reçu le courrier d'invitation sur son compte Ameli (conservée pendant 6 mois puis supprimée automatiquement) ou par voie postale.

Une plateforme téléphonique pour renforcer l'accès au dépistage

Depuis fin 2023, 7 plateformes téléphoniques nationales de l'Assurance maladie (dont 1 dans le Tarn) ont été déployées pour aller davantage vers les publics fragiles et éloignés du système de soins. Une activité largement consacrée aux dépistages, priorité de la feuille de route prévention, pour accompagner au maximum la réalisation du dépistage organisé. L'objectif : accompagner un maximum de personnes éligibles dans la réalisation du dépistage.

Une participation encore insuffisante au dépistage organisé

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fixé l'objectif d'éradiquer ce cancer, mais la France affiche un taux de dépistage encore insuffisant, avec seulement 60,9 % de femmes dépistées en 2025, en deçà du seuil européen acceptable fixé à 70 % (Source : *Système National des Données de Santé (SNDS)*).

En Occitanie, la participation régionale à ce dépistage organisé se situait en moyenne à 63,2% des femmes concernées en 2025 (Source : *Système National des Données de Santé (SNDS)*). Mais cet indicateur met encore en évidence de fortes inégalités territoriales d'un département à l'autre. Ces disparités invitent les institutions à renforcer leurs actions de promotion autour du dépistage :

Couverture du dépistage du cancer du col de l'utérus chez les femmes âgées de 25 à 65 ans :

| Taux de dépistage du cancer du col de l'utérus dans les départements de la région Occitanie en 2024 | |
|---|--|
| source : Santé publique France - Données disponibles sur Odissé System National des Données de Santé (SNDS) | |
| Département | Taux de participation standardisés sur l'âge |
| Ariège | 62,9 |
| Aveyron | 68,1 |
| Gers | 66,6 |
| Lozère | 64,3 |
| Tarn-et-Garonne | 66,3 |
| Aude | 62,7 |
| Haute-Garonne | 65 |
| Hérault | 59,8 |
| Lot | 61,8 |
| Gard | 63,5 |
| Hauts-Pyrénées | 64,1 |
| Pyrénées-Orientales | 60,7 |
| Tarn | 66,7 |
| Tarn-et-Garonne | 66,3 |



3. Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) : la vaccination qui protège les plus jeunes

Le virus HPV est responsable de 90 % des cancers du col de l'utérus, ainsi que d'autres cancers des voies génitales et de la sphère ORL. La vaccination est une mesure préventive, la plus efficace contre ce virus, mais ne se substitue pas au dépistage. Elle est recommandée chez tous les jeunes à partir de 11 ans et jusqu'à 19 ans. Les infections à papillomavirus humains (HPV) peuvent être à l'origine de cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve et du pénis, de l'anus mais aussi de la gorge.

Qui est concerné ?

- Tous les jeunes garçons et toutes les jeunes filles âgé(e)s de 11 à 14 ans révolus en 2 injections, espacées de 5 à 13 mois.
- En rattrapage, en 3 injections, pour les jeunes âgés de 15 à 26 ans révolus, qui n'auraient pas été vaccinés entre 11 et 14 ans révolus.

Cette vaccination peut être réalisée par un médecin, une sage-femme, un infirmier, un pharmacien. Elle fait partie des vaccins pris en charge par l'Assurance Maladie. Celui-ci est remboursé sur prescription médicale à 65 %. Les organismes complémentaires interviennent habituellement pour compléter le remboursement.

Un parcours de vaccination simplifié, avec un rattrapage jusqu'à 26 ans

Le parcours pour la vaccination du calendrier vaccinal est simplifié pour les personnes âgées de plus de 11 ans :

- Les pharmaciens d'officine et les infirmiers peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées d'au moins 11 ans. Il n'est donc plus nécessaire de se rendre chez son médecin pour se faire vacciner.
- À ces professionnels s'ajoutent les sages-femmes, les CEGGID, les centres de planification familiale et les centres de vaccination.

Une participation encore très insuffisante

Malgré des progrès, la couverture vaccinale reste encore très insuffisante, loin de l'objectif fixé par les autorités de santé pour atteindre 70 % de couverture vaccinale chez tous les jeunes de 16 ans.

En Occitanie, seulement 31,9 % des garçons et 50,8 % des filles de 16 ans avaient reçu un schéma vaccinal complet en 2025.

Couvertures vaccinales contre les papillomavirus humains au moins 1 dose à 15 ans et 2 doses à 16 ans, chez les filles et les garçons, de 2023 à 2025, Occitanie, France

Source : Données SNDS-DCIR, traitement Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2025.

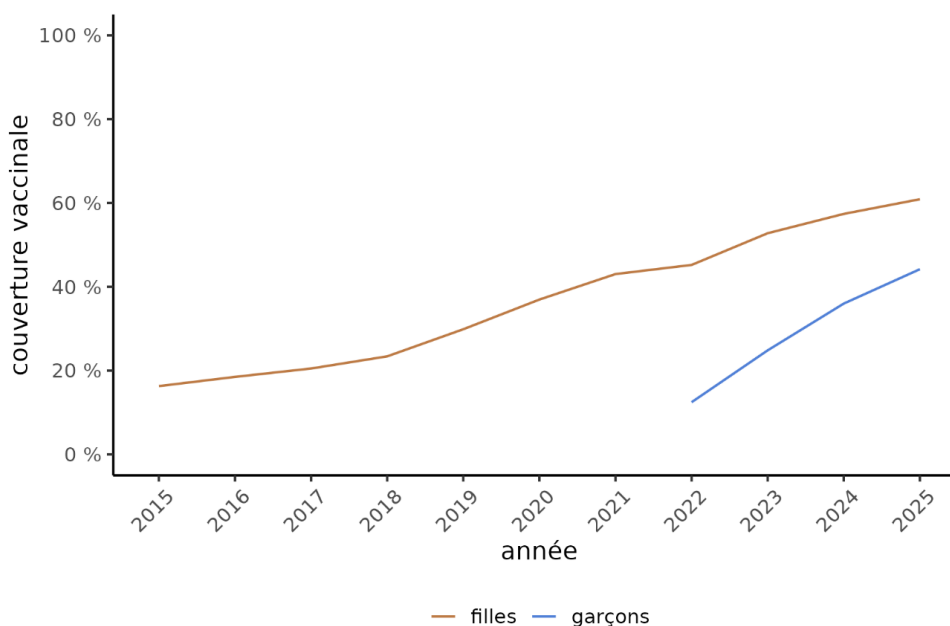
| Zone géographique | Papillomavirus (filles) | | | | | | Papillomavirus (garçons) | | | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------------------------|-------------|-------------|
| | Au moins 1 dose à 15 ans [#] | | | 2 doses à 16 ans [#] | | | Au moins 1 dose à 15 ans [#] | | | 2 doses à 16 ans [#] | | |
| | 2023 (%) | 2024 (%) | 2025 (%) | 2023 (%) | 2024 (%) | 2025 (%) | 2023 (%) | 2024 (%) | 2025 (%) | 2023 (%) | 2024 (%) | 2025 (%) |
| 09 - Ariège | 46,5 | 53,6 | 56,1 | 40,1 | 41,6 | 48,0 | 16,4 | 28,9 | 37,0 | 11,6 | 18,4 | 23,8 |
| 11 - Aude | 45,7 | 50,9 | 56,3 | 36,5 | 41,3 | 46,4 | 17,6 | 30,5 | 37,2 | 11,0 | 18,3 | 26,5 |
| 12 - Aveyron | 58,2 | 64,4 | 66,9 | 49,5 | 55,2 | 58,8 | 25,2 | 36,5 | 47,9 | 16,2 | 26,1 | 34,2 |
| 30 - Gard | 48,0 | 53,4 | 57,0 | 41,1 | 43,9 | 46,7 | 22,2 | 31,8 | 39,9 | 12,9 | 21,7 | 27,9 |
| 31 - Haute-Garonne | 59,4 | 63,0 | 66,4 | 49,9 | 53,3 | 56,4 | 33,6 | 44,7 | 52,6 | 21,5 | 31,6 | 39,8 |
| 32 - Gers | 58,3 | 64,8 | 65,2 | 50,2 | 54,5 | 57,7 | 28,2 | 43,0 | 48,5 | 16,2 | 26,9 | 38,4 |
| 34 - Hérault | 53,3 | 56,6 | 59,8 | 43,1 | 46,9 | 48,6 | 24,4 | 34,8 | 42,6 | 14,6 | 23,3 | 30,7 |
| 46 - Lot | 45,4 | 57,0 | 55,2 | 37,5 | 44,0 | 51,3 | 17,4 | 29,5 | 38,1 | 12,7 | 17,9 | 26,6 |
| 48 - Lozère | 57,2 | 63,1 | 67,9 | 47,3 | 51,2 | 61,2 | 19,0 | 34,5 | 48,5 | 12,5 | 20,1 | 29,9 |
| 65 - Hautes-Pyrénées | 55,8 | 59,1 | 62,6 | 48,7 | 50,7 | 53,4 | 22,4 | 32,5 | 43,0 | 12,4 | 23,2 | 31,7 |
| 66 - Pyrénées-Orientales | 42,9 | 47,6 | 53,4 | 34,4 | 37,5 | 40,6 | 16,4 | 26,8 | 33,3 | 9,1 | 15,9 | 22,7 |
| 81 - Tam | 53,1 | 58,9 | 62,6 | 43,8 | 49,4 | 52,5 | 25,4 | 36,6 | 46,0 | 15,4 | 25,1 | 33,5 |
| 82 - Tam-et-Garonne | 52,8 | 55,5 | 60,4 | 42,9 | 45,3 | 50,3 | 23,5 | 36,2 | 44,7 | 13,3 | 24,0 | 30,9 |
| Occitanie | 52,8 | 57,4 | 60,9 | 43,8 | 47,5 | 50,8 | 24,8 | 36,0 | 44,2 | 15,2 | 24,2 | 31,9 |
| France hexagonale | 55,6 | 59,4 | 62,5 | 45,7 | 49,0 | 51,6 | 26,6 | 37,8 | 46,9 | 16,2 | 25,2 | 32,9 |
| France entière* | 54,6 | 58,4 | 61,6 | 44,7 | 48,0 | 50,7 | 25,9 | 36,9 | 46,0 | 15,8 | 24,5 | 32,1 |

Les couvertures vaccinales 1 dose en 2025 ont été estimées pour les jeunes (filles et garçons) âgés de 15 ans, nés en 2010 et comparées aux couvertures des jeunes au même âge nés en 2009 et 2008. Les couvertures vaccinales 2 doses en 2025 ont été estimées pour les jeunes (filles et garçons), âgés de 16 ans, nés en 2009 et comparées aux couvertures des jeunes au même âge nés en 2008 et 2007.

*Les analyses ont exclu le département de Mayotte pour lequel le DCIR ne permet pas d'estimations fiables de couverture vaccinale.

Évolution des couvertures vaccinales (%) au moins 1 dose contre les papillomavirus humains chez les jeunes filles et les garçons*, de 2015 à 2025, Occitanie (*recommandation datant de 2021 pour les garçons)

Source : SNDS-DCIR, Santé publique France, données mises à jour au 31/12/2025



Focus sur la campagne de vaccination contre les HPV menée au sein des collèges en Occitanie

Pour améliorer cette couverture vaccinale, une campagne nationale de vaccination lancée en 2023 dans près de 7 000 collèges publics et privés volontaires, est reconduite chaque année. Elle cible en priorité l'ensemble des élèves en classe de 5^{ème} qui n'avaient pas encore bénéficié d'une protection vaccinale. Elle vise à améliorer la couverture en vaccinant au moins 30 % des élèves de 5^{ème}. Le coût de la vaccination en milieu scolaire est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Un kit d'information est remis au cours du mois de septembre aux élèves concernés et à leurs parents par l'intermédiaire de l'établissement scolaire. Il comprend :

- un courrier expliquant la démarche.
- un dépliant expliquant les enjeux de cette vaccination pour la santé de leurs enfants et les orientant vers des sources d'information complémentaires.
- une autorisation de vaccination à signer par les parents.
- une enveloppe de retour pour l'autorisation à remettre à l'établissement scolaire.

Le coût de la vaccination en milieu scolaire est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Année 2023/2024 : 7 003 collégiens ayant reçu au moins une dose et 5 591 collégiens ayant reçu deux doses, soit 9,9 % des collégiens ayant reçu une dose et 7,9 % ayant reçu deux doses.

Année 2024/2025 : 4 594 collégiens ayant reçu une première dose et 119 collégiens ayant reçu une seconde dose, soit 4 713 collégiens vaccinés et donc 6,6 % des collégiens ayant reçu une dose (première ou seconde).

Année 2025/2026 :

- 3 607 collégiens de la cohorte N ont reçu une première dose (3 514) ou une seconde dose (93), soit 5,1 % des collégiens ayant reçu une dose (première ou seconde).
- 2 013 collégiens de la cohorte N-1 ont reçu une première dose (63) ou une seconde dose (1 950).
- 5 620 collégiens au total ont donc reçu une première dose (3 577) ou une seconde dose (2 043) au cours de cette campagne 2025/2026.

4. Des acteurs mobilisés pour soutenir la prévention toute l'année en Occitanie

Donner un coup de pouce au dépistage organisé des cancers en Occitanie

La campagne régionale "Coup de pouce aux dépistages des cancers" est née d'une réalité de santé publique qui doit tous nous mobiliser : la participation aux dépistages préventifs des cancers reste insuffisante dans notre région. Pour faire réagir l'Occitanie, ce dispositif est actuellement porté par un collectif de plus de 250 partenaires, ouvert à tous, pour renforcer ensemble tout au long de l'année ce message d'invitation au dépistage. Aux côtés de l'ARS, les principaux partenaires régionaux sont le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC), les caisses d'Assurance maladie et la MSA, l'Institut du Cancer de Montpellier et l'Oncopole de Toulouse, France Assos Santé et des représentants de la Ligue contre le cancer, des collectivités comme la Métropole de Montpellier...

La campagne est animée tout au long de l'année, pour rappeler le message d'invitation au dépistage au-delà des temps forts d'Octobre rose, de Mars bleu et de Juin vert. Elle est véritablement mise à la disposition des acteurs de proximité territoriale, afin de soutenir leurs propres animations sur le terrain et faire gagner ainsi la visibilité de cette incitation au dépistage. Cette campagne est d'abord un dispositif d'animation territoriale, qui favorise ce très large partenariat pour agir au plus près des habitants de notre région. De nombreux professionnels de santé libéraux et hospitaliers (pharmaciens, infirmiers, établissements sanitaires et médico-sociaux...) sont déjà mobilisés dans ce cadre partout en Occitanie. Des collectivités portent ce message commun dans le cadre de leurs actions de prévention-santé. Des organisateurs d'événements sportifs ont aussi déjà relayé ce message d'invitation au dépistage. Toute la présentation et les supports de cette campagne régionale sont accessibles à tous sur un [site dédié](#).

Ce coup de pouce au dépistage nous concerne tous : en parler à ses proches, à tous ceux qui ont reçu une invitation à un dépistage mais n'y ont pas encore répondu favorablement, reste la meilleure façon de lever des freins et faire gagner le bon réflexe de prévention.



L'ARS Occitanie : une mission de pilotage et de financement

L'Agence régionale de santé supervise la mise en œuvre des dépistages organisés en région, en lien avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers (CRCDC), qu'elle finance. Elle assure également le financement de ces programmes et veille à leur bon déploiement auprès des publics concernés.

La feuille de route régionale cancer arrêtée par le Directeur général de l'ARS, concentre ses efforts sur l'accessibilité du dépistage de toutes les femmes éligibles au dépistage avec pour objectifs :

- d'inciter les professionnels ayant un exercice regroupé dans les maisons de santé, les communautés professionnelles de territoire, les établissements de santé à mettre à disposition des consultations/vacations de professionnels dédiées au dépistage (mise à disposition de rendez-vous de professionnels de santé, en proximité, combinés à des campagnes de rappel des populations cibles par l'Assurance Maladie).
- de mobiliser les établissements et services médico-sociaux sur le dépistage des femmes.
- de favoriser l'intervention de sages-femmes / professionnels impliqués dans les permanences d'accès aux soins pour les plus précaires.

L'engagement de l'Assurance Maladie en faveur de la prévention

L'Assurance Maladie coordonne la sensibilisation et l'information des assurés, en envoyant les invitations aux personnes éligibles et en facilitant l'accès aux kits de dépistage. Pour cela, l'Assurance Maladie s'appuie sur son savoir-faire et son expérience en matière d'exploitation des bases de données et de contact avec les assurés selon plusieurs modalités (courrier, mail, SMS), afin qu'ils ne manquent pas l'information et évitent de l'oublier. L'Assurance Maladie accompagne également les professionnels de santé en leur mettant à disposition des outils pour identifier les patients concernés et les inciter à participer aux dépistages recommandés.

En complément de ces dispositifs, l'Assurance Maladie soutient et finance, au travers d'appel à projets FNPEIS dépistages et cancers, les actions de proximité réalisées auprès des publics cibles pour les informer et les sensibiliser à l'importance du dépistage. Chaque projet, multidimensionnel, comporte le déploiement d'actions diverses et complémentaires répondant aux objectifs suivants :

- Augmenter les connaissances du public sur les facteurs de risques des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus ;
- Permettre la compréhension des informations sur l'intérêt du dépistage de ces cancers ;
- Aider à identifier les différents acteurs du dépistage organisé sur le territoire en informant notamment la population des professionnels de santé réalisant les actes de dépistage ;
- Soutenir et accompagner le changement de comportement des populations éloignées des recommandations de dépistage de ces cancers, en incitant à la réflexion et la remise en question des idées reçues sur le cancer et le dépistage.

En 2025, 43 actions en faveur des dépistages des cancers ont été financées pour un budget de 136 236 €. Ces projets ciblent en particulier les populations prioritaires (publics en situation de précarité sociale, personnes atteintes de pathologies chroniques) en proposant des opérations durant toute l'année.

Des actions complémentaires sont menées auprès des professionnels de santé. Les délégués de l'Assurance Maladie rencontrent les médecins généralistes durant l'année pour les sensibiliser sur les 3 dépistages organisés (cancer du sein, cancer du col de l'utérus) et autres cancers. Plusieurs supports leur sont remis pour leur permettre d'informer leurs patients n'ayant pas réalisé leur dépistage.

Suite au constat d'un plus faible taux de recours au dépistage organisé des 3 cancers dans l'ensemble des départements, des caisses de l'Assurance Maladie de la région Occitanie et le CRCDC-Oc, en partenariat avec des associations et des professionnels de santé du territoire, organisent des journées de prévention de proximité pour les femmes. Ce dispositif a pour objectif d'« aller vers » les femmes concernées, afin de les sensibiliser à l'importance du dépistage et de les accompagner jusqu'à la réalisation de leur test/dépistage. Ces événements ont pour objectif d'informer, d'accompagner et de faciliter la réalisation des dépistages des femmes éligibles au dépistage organisé des cancers, en proposant sur place la possibilité de réaliser un frottis, une mammographie et de se procurer un kit de dépistage du cancer colorectal. Cette journée gratuite mobilise les professionnels de santé du dépistage des cancers de la femme et les partenaires.

Pour sensibiliser toutes les femmes, une invitation est envoyée par mail ou par sms à toutes les femmes éligibles sur le territoire ciblé. En complément, l'Assurance Maladie met en place un dispositif d'accompagnement personnalisé auprès des femmes non dépistées sur les 3 cancers. Les conseillers prévention contactent ces femmes par téléphone, en priorisant les bénéficiaires de la C2S et les assurées sans mutuelle, pour leur proposer de prendre rendez-vous, si elles souhaitent, afin de réaliser leurs dépistages durant cette journée. Le jour de la manifestation, pour celles qui sont venues sans rendez-vous, un stand est dédié à la prise de rendez-vous, pour effectuer ultérieurement une mammographie et/ou frottis auprès des professionnels de santé de leur choix. L'efficacité de cet accompagnement global s'appuie sur une coordination des actions de l'ensemble des acteurs du dépistage.

En 2025, plus d'une centaine de journées dédiées aux dépistages se sont déroulées tout au long de l'année dans l'ensemble de la région.

CONTACTS PRESSE

Agence Régionale de Santé Occitanie

Sébastien PAGEAU | 0682807965 | sebastien.pageau@ars.sante.fr

Vincent DROCHON | 0631551177 | vincent.drochon@ars.sante.fr

Assurance Maladie

David LOPEZ | 0778844705 | david.lopez@assurance-maladie.fr